

Les cours d'eau de la région sont mal en point : agissons!

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les bassins versants à forte vocation agricole présentent régulièrement des concentrations élevées en phosphore. Le bassin versant de la rivière Châteauguay en fait partie avec des concentrations maximales excédant de deux à six fois le critère de qualité de 0,03 mg/l. En plus de cette problématique, la dernière étude publiée en 2015 par le MDDELCC révèle que cette rivière est également contaminée par 20 pesticides différents. Cette étude rapporte aussi que 100 % des échantillons du Réseau-rivières échantillonnés pour les pesticides dépassaient les critères de qualité de l'eau. En 2015, Ambioterra a rédigé un rapport visant à analyser les données du MDDELCC afin d'obtenir un portrait historique de la qualité de l'eau sur le segment de la rivière des Anglais (RDA) situé en territoire québécois, un des principaux tributaires agricoles qui est responsable de la contamination de la rivière Châteauguay. L'analyse des données échelonnées sur 22 ans (1990-2012) a permis de constater que la station amont à la frontière des États-Unis et du Canton d'Hemmingford présente une bonne qualité (seule la baignade est compromise la moitié du temps) alors que la qualité de l'eau de la station aval à Howick demeure constamment mauvaise à très mauvaise. Cette qualité d'eau compromet la plupart, voire la totalité des usages. Ce rapport a également démontré que les coliformes fécaux sont le paramètre limitant de la valeur de l'IQBP dans la portion amont alors que dans la portion aval c'est le phosphore total. La photo prise en septembre dernier par un membre de l'équipe d'Ambioterra faisant du kayak à la hauteur d'Howick démontre très bien cette problématique. La rivière des Anglais ressemblait davantage à une soupe d'algues qu'à un cours d'eau. L'utilisation de substances fertilisantes d'origine animale, qui sont à la fois source de coliformes fécaux et de phosphore, représente une source plausible de contamination. Les activités agricoles ont un rôle dans l'influence de la qualité de l'eau de cette rivière. Toutefois, d'autres facteurs peuvent affecter la qualité de l'eau, comme les débordements du système d'assainissement des eaux usées ou bien les résidences situées le long de la rivière et des tributaires ayant un système septique domestique non conforme aux normes environnementales ou qui fuient.

Malgré les années qui ont passé depuis ce rapport, la situation en 2018 ne s'est guère améliorée. Il est plus que tant d'agir pour la santé de nos cours d'eau et par le fait même des communautés rurales. Simple citoyen ou agriculteur, tous pouvons agir à notre façon. Chaque geste compte! Voici des actions que vous pouvez poser afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau :

- Contactez Ambioterra, nous vous conseillerons sur les meilleures façons de préserver ou reconstituer votre rive en plantant des arbres, des arbustes et des plantes indigènes sur une largeur minimale de 10 à 15 mètres tel que prescrit par la Politique des rives, du littoral et des plaines. En zone de culture, c'est sur une largeur minimale de 1 à 3 mètres en zone de culture.
- Bannissez ou réduisez au minimum l'utilisation de pesticides en utilisant des moyens écologiques comme le désherbage mécanique, la lutte intégrée ou le dépiégeage pour entretenir votre propriété et/ou votre terre agricole;
- Ne jetez pas de produits chimiques ou dangereux dans l'eau de votre évier ou de votre toilette (peintures, diluants, etc.). Ils nuisent à la majorité des organismes vivants. Renseignez-vous auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent afin de connaître les dates de collecte pour ces types de déchets.
- Utilisez des produits de nettoyage biodégradables, écologiques et sans phosphore;
- Entretenez votre fosse septique afin qu'elle soit conforme aux normes existantes;
- Avisez l'inspecteur de votre municipalité de toute infraction à la protection des rives;
- Utilisez votre pouvoir de citoyen et faites part de l'importance que vous accordez à l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à votre conseil municipal puisque c'est la municipalité qui doit faire appliquer cette politique.
- Si vous fertilisez votre sol, utilisez des fertilisants biologiques de préférence et tentez de faire une fertilisation raisonnée en fonction des besoins spécifiques de vos cultures;